



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°030-2025

SEANCE DU : 12 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 12/06/2025

Affichée le : 04/06/2025

Transmise le : 04/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 25

Présents : 15

Votants : 22

Pouvoirs : 7

Absents : 3

Etaient**présents :**

Thierry CHAUMERLIAC

Patricia GOASDOUE

Hervé WEIFFENBACH

Aïcha FOURCROIX

Michel WATIER

Martine TISSU

Patrick RAOULT

Françoise GODENNE

Serge GHILLEBAERT

Pierre BEMELS

Hubert De RANCOURT

Monique ROBERT

Reynald GARCIA

Cécile DOLQUES

Pascal BARBIER

Tatiana D'ANDREA

Vincent BRUEL

Sylvie GUIMIOT

Paola DE SANTIS

Laurent COHEN

Allyson PALLUD

Edouard DEGREMONT

Fabien VOLLE

Romain PREVALET

Absents représentés :

Paola DE SANTIS pouvoir à Reynald GARCIA

Patrick RAOULT pouvoir à Michel WATIER

Aïcha FOURCROIX pouvoir à Monique ROBERT

Françoise GODENNE pouvoir à Martine TISSU

Cécile DOLQUES pouvoir à Laurent COHEN

Pascal BARBIER pouvoir à Hervé WEIFFENBACH

Edouard DEGREMONT pouvoir à Tatiana D'ANDREA

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Romain PREVALET et Vincent BRUEL**Secrétaire de séance :** Patricia GOASDOUE**Décision modificative n°1 – Budget ville – M57**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (« décret GBCP ») prévoyant la mise en place d'une comptabilité budgétaire,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n°20/2025 du 20 mars 2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la ville,

Considérant la nécessité d'effectuer une reprise de provisions pour un montant de 2 000 €, il convient donc de d'ajuster les provisions en effectuant une reprise de provision en affectant au compte 7817, ledit montant et de procéder à une diminution de recettes de la section de fonctionnement, compte 70311 pour un montant de 2 000 € :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-70311-020 : Concession dans les cimetières (produit net)	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
R-7817-020 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** l'inscription de crédits au compte 7817 pour un montant de 2000 € et une diminution des recettes de fonctionnement du compte 70311 pour 2000 €.

Pour extrait certifié conforme, le 13 juin 2025

Le Maire,
Céline CAUDRON

